

**Microprogramme de 2e cycle en art-thérapie - 0824**

**RESPONSABLES :**

Caroline Beauregard  
514 844-0971 poste 5959

Andréa Bédard-Gascon  
819 762-0971 poste 6755

**SCOLARITÉ :**

18 crédits, Deuxième cycle

**OBJECTIFS :**

Ce programme vise à initier les personnes étudiantes à l'utilisation de l'expression créatrice comme modalité d'un processus art-thérapeutique ayant pour principale base l'approche humaniste d'inspiration gestaltiste et jungienne. Plus spécifiquement, il vise l'acquisition de connaissances théoriques sur les fondements de l'art-thérapie tant en arts plastiques qu'en psychologie clinique ainsi que sur les principales approches conceptuelles utilisées dans la discipline. Il vise également l'expérimentation d'un processus créatif d'introspection à partir de différents médias et de différentes approches en art-thérapie. Enfin, il favorise le développement de la conscience de soi et des habiletés de communication requises en art-thérapie.

Il est à noter que ce programme est à la fois un programme de sensibilisation à l'art-thérapie et de préparation à la maîtrise en art-thérapie et qu'en conséquence, il ne mène pas directement à la pratique professionnelle. Il peut être offert à Rouyn-Noranda et Montréal.

**CONDITIONS D'ADMISSION :**

**Base études universitaires**

Être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent ou d'une maîtrise dans le domaine des arts plastiques ou dans le domaine de l'intervention psychosociale, biopsychosociale, psychopédagogique ou dans un domaine approprié.

La moyenne cumulative doit être d'au moins 3,2/4,3 ou 3,0/4,0 selon le système de notation de l'établissement fréquenté (au Québec).

**EXIGENCES D'ADMISSION :**

- Fournir une lettre de 300 mots exposant les motifs de sa candidature;
- Fournir un curriculum vitae d'un maximum de deux pages.

Au besoin, certaines personnes candidates pourraient être convoquées en entrevue.

Étant donné la nature particulière de la formation, le nombre de personnes admises aux cohortes à temps complet est limité à 20. Les personnes admises en surplus seront mises sur une liste d'attente.

**PLAN DE FORMATION :**

**Cours obligatoires**

ATH6000	Introduction à l'art-thérapie (0 cr.)
ATH6001	Processus de création artistique en art-thérapie (3 cr.)
ATH6002	Imaginaire en art-thérapie (3 cr.)
ATH6003	Approche gestaltiste en art-thérapie (3 cr.) (ATH6000 et (ATH6001 ou ATH6002))
ATH6004	Approche jungienne en art-thérapie (3 cr.) (ATH6000 et (ATH6001 ou ATH6002))
ATH6005	Art-thérapie spécialisée auprès des groupes (3 cr.) 3 crédits optionnels

**Cours optionnels**

L'étudiante ou l'étudiant choisit trois crédits parmi les suivants:

ATH6010	Art-thérapie à l'enfance et à l'adolescence (3 cr.) (ATH6000 et (ATH6001 ou ATH6002))
ATH6011	Art-thérapie auprès des personnes âgées (3 cr.) (ATH6000 et (ATH6001 ou ATH6002))

\* : Disponible à distance

**Règlements pédagogiques :**

Pour s'inscrire aux cours ATH6001 et ATH6002, il est obligatoire d'avoir complété ou d'être inscrite ou inscrit au cours ATH6000. Le cours ATH6000 devrait préférablement être complété dans les huit premières semaines de la première

session dans le programme.

Pour s'inscrire au cours ATH6005, il est obligatoire d'avoir complété ou d'être inscrite ou inscrit aux cours ATH6001 ou ATH6002.

Pour la reconnaissance des acquis, certaines exigences doivent être respectées et elles sont présentées dans le document suivant : <https://www.uqat.ca/etudes/art-therapie/microprogramme-2e-cycle-en-art-therapie/li-gnes-directrices-rac-0824.pdf>.

**NOTES :**

Consultez ce document pour connaître l'offre de cours prévue par session : [https://www.uqat.ca/telechargements/etudes/art-therapie/microprogramme\\_ath\\_offre\\_cours\\_session.pdf](https://www.uqat.ca/telechargements/etudes/art-therapie/microprogramme_ath_offre_cours_session.pdf)